

La platine à rouet fut inventée vers le commencement du seizième siècle, à une date inférieure de peu d'années à l'invention de la platine à mèche. (Voir à ce sujet, la notice de la pl. Europe XVI^e siècle, ayant pour signe le Tambour.)

N^o 3. — *Pendant d'épée*, en cuir garni de boucles en cuivre ciselé.

Le pendant d'épée était une large bride qui s'accommodait avec le ceinturon pour porter l'épée *en verrouil*, c'est-à-dire horizontalement. La courroie allant de la ceinture au bas de becretide, avait pour but de tenir en place fixe l'épée dont la poignée se trouvait plus sûrement sous la main. Ce port d'épée se combinait avec la mode du temps; les gentilshommes affectaient de laisser leur manteau pendre de tout son poids sur l'arme en position horizontale. Henri III est souvent représenté avec l'épée en verrouil, mais l'effet produit n'est pas le même à cause des proportions étriquées du manteau de son époque. Le pendant d'épée était même déjà porté sous Charles IX; voir ici le n^o 12. (Exemples dans les pl. la Bague, France XVI^e siècle; le Rasoir, France XVI^e, XVII^e siècle.)

N^o 4. — Chapeau de fer à nasal; maison du Roi; seizième siècle.

Ce chapeau de fer devait être garni de feutre, ainsi que le signale Penguilly-l'Haridon en parlant du grand chapeau de feutre à plumes, doublé d'une calotte d'acier, devenu la coiffure militaire en usage. (Le catalogue du Musée d'artillerie ne donne aucun détail au sujet du nasal mobile que l'on voit à ce chapeau de fer, nasal mobile usité alors aussi dans les Flandres.)

N^o 5. — Arme de chasse du seizième siècle, à trois canons de pistolets séparés, s'emmanchant sur un épieu.

Cette arme est maintenue par une rondelle percée à son milieu et pourvue d'une double douille qui recevait une hampe traversant cette rondelle ajourée. La hampe portait un fer d'épieu qui dépassait l'extrémité des canons. A chaque canon correspond une platine à rouet maintenue par un tambour cylindrique. Les gâchettes des platines se voient à la partie sphérique qui surmonte la douille; elles sont percées pour recevoir le cordon au moyen duquel on pouvait faire feu, en tenant la hampe par son extrémité inférieure.

N^o 6. — Court pistolet à deux canons convergents. Crochet de ceinture.

Le rouet de la platine est maintenu par une bride à trois pointes, ciselée et reperlée à jour, tenant au bassinet par une forte bride circulaire joignant le corps de platine et fournissant le ressort du chien. L'exécution et l'invention de cette platine sont remarquables. Pommeau de forme bifurquée.

N^o 7. — Pistolet en fer entièrement gravé et portant quelques traces de dorure. Rouet extérieur, maintenu par une forte bride circulaire. Platine gravée. Pommeau de forme triangulaire. Crochet de ceinture.

N^o 8. — Amorçoir ou pulvérin, servant en même temps de clef pour le mousquet à rouet porté par la figure n^o 14.

N^o 9. — Arquebusier protestant; fin du règne de Henri III. Costume blanc pour *marquer la netteté de conscience au devoir par lui fait de maintenir l'honneur de Dieu et du public.*

Ce soldat porte le cabasset et une cuirasse munie de tassettes. Arquebuse à mèche avec poire à poudre, amorçoir et poche à balles; dans la main gauche, la *fourquine*. (Voir les planches la Tourelle et la Béquille.)

Les compagnies d'infanterie comprenaient alors des arquebusiers et des piquiers. On y adjoignit en 1572 les mousquetaires pourvus d'armes à longue portée et souvent montés sur de petits chevaux; cette sorte d'infanterie à cheval fut l'origine des dragons.

N^o 10. — Officier général de troupes à cheval; règne de Louis XIII.

L'armure est remplacée par un buffletin solide, fait de peau de buffle ou d'élan. Ce vêtement avait l'avantage d'être léger et d'amortir, dans une certaine mesure, les coups d'épée.

C'est le cardinal de Richelieu qui fit de l'escadron, l'unité tactique des troupes à cheval. En 1635, Louis XIII ordonna l'organisation de douze régiments de cavalerie légère; les compagnies de *carabins* ou carabiniers, c'est-à-dire portant la carabine, en formèrent un autre; enfin on créa six régiments de dragons. Il y avait en outre vingt-huit régiments étrangers.

Turenne et Louis XIV, secondé de Louvois, ache-